



N° 2426

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

SEIZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 3 avril 2024.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

invitant le Gouvernement à renforcer les campagnes de prévention et de promotion de l'utilisation du préservatif afin de lutter contre l'augmentation des infections sexuellement transmissibles ,

présentée par

M. Matthieu MARCHIO,

député.

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Le sida a donné naissance dans les années 80-90 à de nombreux mouvements et des actions spectaculaires prônant l'utilisation massive du préservatif. Au départ, le préservatif était le seul moyen de combattre l'infection en évitant la contamination. Son utilisation a par ailleurs été extrêmement efficace pour lutter contre beaucoup d'autres formes d'infection sexuellement transmissible (IST). De 1981 à 1995, lors des « *années noires* » du sida, il était impossible de passer à côté des nombreuses campagnes de prévention. Nombreux étaient les associations, acteurs et réalisateurs à se prêter à l'exercice de courts-métrages de sensibilisation. Ce faisant, la prévention a permis non seulement une baisse significative des contaminations par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) mais aussi une forte baisse des autres IST.

Alors que l'infertilité touche 3,3 millions de Français, les IST, en forte hausse partout en France et dans le reste de l'Union européenne, figurent parmi les causes majeures de cette infertilité dont la fréquence ne cesse d'augmenter.

Les chiffres avancés par le bulletin épidémiologique hebdomadaire de *Santé publique France* corroborent avec ceux avancés par le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC).

Dans le bulletin épidémiologique hebdomadaire n° 24-25 publié, le 12 décembre 2023, par *Santé publique France*, un article intitulé « Surveillance des IST bactériennes en médecine générale, France métropolitaine, 2020-2022 » fait état de l'augmentation des cas d'IST en France. L'étude porte en particulier sur trois IST bactériennes prises en charge en médecine générale dans le cadre du réseau Sentinelles : chlamydia, gonococcies et syphilis.

En 2022, le taux d'incidence des cas d'infections à chlamydia était de 102 cas pour 100.000 habitants, soit +16 % par rapport à 2020. Celui des gonococcies était de 44/100 000, soit +91 % par rapport à 2020, et celui de la syphilis de 21/100 000, soit + 110 % par rapport à 2020.

L'ECDC, dans ses rapports publiés le 7 mars 2024, souligne pour sa part qu'entre 2021 et 2022, les signalements d'infections ont augmenté de 16 % pour la chlamydia, 48 % pour la gonococcie et 34 % pour la syphilis.

Au regard de ces chiffres extrêmement préoccupants, il y a urgence à accroître la prise de conscience. La prévention des IST est indispensable pour protéger les Français et lutter contre l'infertilité. Il n'y a qu'à prendre connaissance des chiffres pour cerner l'ampleur du problème. 15 à 21 % des patientes ayant une salpingite aigue présentent une infertilité tandis que les infections du tractus génito-urinaire sont responsables de 15 % des infertilités ⁽¹⁾.

Tous les acteurs de la santé s'accordent sur l'intérêt du préservatif et de l'éducation à la santé sexuelle. Pourtant, les « contacts souvent sans préservatif et avec davantage de partenaires » ⁽²⁾ et la « moindre utilisation des préservatifs » ⁽³⁾ sont régulièrement invoqués comme facteurs explicatifs de la recrudescence d'IST dans notre pays. Or, d'après la directrice de l'ECDC, Mme Andrea Ammon, « promouvoir l'usage systématique du préservatif peut aider à réduire les taux de transmission ».

Au regard de ce constat, la présente proposition de résolution entend inviter le Gouvernement à renforcer les campagnes de prévention et de promotion de l'utilisation du préservatif.

(1) HAMAMAH Samir et BERLIOUX Salomé, *Rapport sur les causes d'infertilité remis au Gouvernement*, 21 février 2022.

(2) BÉBÉAR Cécile, responsable du Centre national de référence des IST bactériennes.

(3) PUGLIESE Pascal, président de la coordination nationale de la lutte contre le VIH et les IST en région PACA.

PROPOSITION DE DE RÉOLUTION

Article unique

L'Assemblée nationale,

Vu l'article 34-1 de la Constitution,

Vu l'article 136 du Règlement de l'Assemblée nationale,

Invite le Gouvernement à renforcer les campagnes de prévention et de promotion de l'utilisation du préservatif pour lutter contre la recrudescence d'infections sexuellement transmissibles.